REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 28 octobre 2022

L'an deux mil vingt et deux, le vingt-huit octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame ROËLENS Anne-Marie, le Maire.

Etaient présents : MM. Anne-Marie ROËLENS - Sylvie FRANÇAIS, - Jean-Marc MOREAU - Daniel CAILLOT - - Mathieu FAGOO - Benoît ROËLENS- Olivier BELLAMY-, Julien VILEY

Absents excusés: MM -. Hugue RANGÉE-Florence DENIZE-Jeannick LELOUP

A été élu secrétaire : Madame Sylvie FRANCAIS

Convocation et affichage : 11 octobre 2022

Exercice 11 présents : 8 votants : 8

2022/26 : La Défense Extérieure contre l'incendie sur la commune

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier les articles L 2225-1 et suivants,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie,

Vu l'arrêté préfectoral n° D3 SISPC 17 09 du 6 mars 2017 portant approbation du règlement départemental de défense extérieur contre l'incendie de l'Eure,

Considérant la nécessité règlementaire de lister les points d'eau incendie présents sur le territoire de la commune de ST MARTIN ST FIRMIN sur lesquels portent les pouvoirs de police spéciale DECI du Maire,

Considérant la nécessité d'actualiser la base de données détenue par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Eure relative aux points d'eau incendie situés sur le territoire de la commune de ST MARTIN ST FIRMIN,

Considérant que la commune en 2022 a installé plusieurs nouveaux points d'eau pour la défense extérieure contre l'incendie,

Le Conseil Municipal suite à la présentation fait de Madame le Maire, de l'obligation règlementaire de prendre un arrêté sur la défense incendie de la commune, autorise à l'unanimité,

Madame le Maire à :

- Rédiger l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie
- Faire réaliser les contrôles techniques annuels pour les points d'eau incendie (PEI) publics sous pression.

2022/27 : Cadeau départ pour la secrétaire de mairie

Délibération retirée, refusée par le Préfet le 10 novembre 2022.

ST MARTIN ST FIRMIN

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 28 octobre 2022

2022/28: Participation pour un voyage scolaire

Mme le Maire expose la demande de Mr et Mme LEGENTIL pour une participation communale au voyage de leur fils Théo qui a participé à une semaine de colo apprenante fuli English à la MFR de la Pommeraye à Saint-Désir du 25 au 29 juillet 2022.

✓ Subvention de 40 € accordée à l'unanimité

2022/29: Recensement de la population

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V :

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ; Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal

- Que le recensement de la population est prévu début 2023.
- La nécessité de nommer un agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement.

Sur le rapport du maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

Nomme Madame VILEY Angélique, secrétaire de mairie de la commune comme agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2023.

2022/30: Recensement de la population

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ; Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal

- Que le recensement de la population est prévu début 2023.
- La nécessité de nommer un agent coordinateur afin de réaliser les opérations du recensement.

Sur le rapport du maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

Nomme Madame VILEY Angélique, secrétaire de mairie de la commune comme agent coordinateur afin de réaliser les opérations du recensement 2023.

ST MARTIN ST FIRMIN

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 28 octobre 2022

2022/31: Pose d'une bouche incendie

Madame le Maire

- Expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'installation d'une bouche d'incendie afin de sécuriser le secteur : Ruelle de la Mairie
- Présente le devis de STGS :

Devis EHC0460 du 19 octobre 2022 de 3408,30 € TTC soit HT 2840,25 €

✓ Devis accepté

2022/32: Travaux pour réserve incendie poche souple

Madame le Maire expose au Conseil Municipal

- > Qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de terrassement afin créer une plateforme pour l'installation d'une poche incendie de 30m3 ainsi que l'installation d'une clôture en panneaux rigides pour sécuriser l'accès.
- > Présente le devis de l'entreprise DELABRIERE pour un montant TTC de 6283,20 € soit HT 5236,00€
 - ✓ Devis accepté

2022/33 : Travaux maçonnerie pour protection des réserves incendie et dalle chenil

Madame le Maire expose au Conseil Municipal

- > Qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de maçonnerie pour la protection des réserves incendie ainsi que la création de la dalle du chenil municipal.
- > Présente le devis de l'entreprise MULTI-SERVICE YE HARNIEH pour un montant total de 2375 €
- > Présente le devis matériaux de l'entreprise PILLAUX pour un montant de 240,53 €
 - √ Devis acceptés

Devis entreprise FAGOO

Lecture du devis de l'entreprise FAGOO par Mme le Maire concernant les travaux de rénovation du local « cuisine » de la mairie.

- ✓ Renseignement plombier pour devis de déplacement du chauffe-eau
- ✓ Renseignement pour devis électricité

Devis reliures

Présentation de trois devis dans différentes entreprises par Madame le Maire pour effectuer la restauration des anciens registres d'Etats civils ainsi que les reliures obligatoires à réaliser.

- ✓ Choix de l'entreprise se portant sur l'Eure de la reliure à la Chapelle Hareng
- √ Ajouter au devis initial les 4 registres de délibérations anciens pour restauration
- ✓ Se renseigner pour subvention auprès de la DRAC
- ✓ Délibération du Conseil Municipal à la prochaine réunion

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 28 octobre 2022

Travaux SIEGE

Suite à la demande de Mme le Maire pour l'enfouissement des lignes restantes, le SIEGE nous à fait parvenir trois estimations de travaux concernant :

- LA BISSERIE
- LA FUTAYE LA CHAPELLE
- LA COTE DOGUET ROUTE DE PONT-AUDEMER

Le projet retenu est celui de la Bisserie, sachant que la part communale du réseau télécom est pris en charge par la CC LPA. Dans l'attente de la convention à venir pour délibération du Conseil Municipal à a prochaine réunion.

Ouestions diverses:

- -Lecture des devis pour la vidéo-surveillance ; en attente de devis comparatifs et d'un devis de terrassement pour le passage des fourreaux électriques
- -Mme PLESSY est venue en mairie pour une haie empiétant trop sur la chaussée; RDV des conseillers pris pour l'élagage
- -des zébras jaunes pour la sécurité du ramassage scolaire seront peints dans le bourg
- -DP Mme LE-MEUR : lecture de l'avis défavorable par Mme le Maire. Un RDV avec tous les interlocuteurs concernés est envisagé pour satisfaire les besoins de l'administrée
- -L'Association des parents d'élèves de l'école de St-Georges du Vièvre demande une subvention pour l'année prochaine
- -Lecture du devis demandé par Mme le Maire à STGS concernant une bouche incendie à installer « Ruelle de la Mairie »

Mme le Maire remercie les conseillers présents et lève la séance à 22h30.

Anne-Marie ROËLENS

Daniel CAILLOT

Olivier BELLAMY

Mathieu FAGOO

Benoît ROELEN